



## Créance de restitution ???

Par **sipsis13**, le **09/02/2013** à **17:04**

Bonjour, je voudrais des précisions concernant un courrier que je viens de recevoir. En effet mon père est décédé récemment et nous sommes 1 frère et une soeur d'un premier lit. Il s'est remarié par la suite. Voilà je voulais juste savoir ce que voulais dire "vous bénéficiez d'une créance de restitution au titre de l'usufruit que détient Me XXXXX, portant sur les 3/8èmes des liquidités, desquelles il faut déduire l'ensemble des frais pris en charge par Me xxxxx et notamment le solde de l'impôt sur le revenu de la taxe foncière et d'habitaion des frais funéraires et des frais d'acte relatifs au règlement de succession". Qu'est ce que cela veut dire exactement? Nous sommes complètement perdus avec tous ces termes juridiques. Merci à toutes les personnes qui pourront nous aider.